



Licenciement prévu mais pas de remplaceant

Par **12456**, le **05/01/2013** à **15:17**

Bonjour, j'ai appris que j'allais être licenciée. Des personnes viennent donc au travail pour montrer de quoi elles sont capables. Malheureusement pour elles, il ne semble pas qu'elles soient à la hauteur, je pense donc qu'ils vont me garder.

Mais je trouve ça dégueulasse de faire ça. Car déjà on ne me prévient pas, mais en plus on se sert de moi comme un pion. De mon côté je n'ai plus envie de travailler avec ces gens. Si je part de moi-même je ne peux pas être indemnisée ?

Ou sinon je continue de travailler comme si de rien était et j'attends de sauter plus tard ?

Et du côté des gens qui viennent travailler en croyant qu'ils l'un d'eux se fera embaucher, ils ne sont pas payés.

Par **P.M.**, le **05/01/2013** à **16:53**

Bonjour,

Je ne vois pas de réelle interrogation dans votre exposé sauf que je peux vous confirmer que pour quitter l'emploi, si l'employeur ne vous licencie pas il vous reste la démission qui ne vous ouvre pas droit à indemnisation par Pôle Emploi ou [la rupture conventionnelle](#) mais à condition que l'employeur en soit d'accord pour cette dernière...